

RAPPORT SUR LES LANGUES OFFICIELLES 1994-1995

Le ministère des Affaires inter-gouvernementales et autochtones et le ministère des Finances ont rendu public aujourd'hui le troisième rapport annuel sur les langues officielles.

Ce rapport présente le profil linguistique du gouvernement provincial et démontre les efforts constants du gouvernement pour assurer l'épanouissement de la diversité culturelle et linguistique du Nouveau-Brunswick.

«La réalisation des profils linguistiques demeure un processus constant en raison de la nature changeante de la main-d'oeuvre», a indiqué le ministre d'État aux Affaires intergouvernementales et autochtones, Bernard Richard.

En septembre 1995, 27 p. 100 des postes au sein de l'administration gouvernementale provinciale étaient considérés bilingues essentiels, 52 p. 100 étaient anglais essentiels, 10 p. 100 étaient français essentiel et un autre 10 p. 100 ne nécessitaient pas de spécifications linguistiques particulières.

Le ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones effectue actuellement une étude de l'efficacité de la politique linguistique dans l'administration provinciale.

«Cette étude fait suite aux engagements de notre gouvernement pour nous assurer d'offrir aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises des services gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix», a expliqué M. Richard.

«Nous voulons être en mesure d'identifier les forces et les faiblesses des services présentement offerts par le gouvernement, particulièrement en ce qui a trait à la langue de service, la langue de travail et la prestation des services aux deux communautés linguistiques pour ensuite apporter les ajustements nécessaires», a-t-il ajouté.

La disponibilité très étendue d'une main-d'oeuvre bilingue au Nouveau-Brunswick est un avantage significatif en termes de création d'emplois. Elle représente, pour les entreprises qui comptent une clientèle nationale, un attrait supplémentaire pour aménager des centres de services au Nouveau-Brunswick.

«Nous devons être fiers de la diversité et de la dynamique culturelle de notre province, a souligné le ministre des Finances, Edmond Blanchard. Le bilinguisme est un avantage économique de premier plan pour le Nouveau-Brunswick en engendrant des retombées pour toute la population de la province. À lui seul, le secteur des télécommunications a entraîné, grâce à la capacité bilingue de notre main-d'oeuvre, la création de près de 4 000 emplois depuis quatre ans.»

Section du Nouveau-Brunswick de l'AIPLF